



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Ligue Nationale Contre le Cancer -
CD 95
Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Ligue Nationale Contre le Cancer - CD 95
2 boulevard Jean Allemane
95100 Argenteuil
Ce rapport contient 59 pages
Référence : EB-CA-AN

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Ligue Nationale Contre le Cancer - CD 95

Siège social : 2 boulevard Jean Allemane
95100 Argenteuil

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la Ligue Contre le Cancer - Val d'Oise,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Ligue Nationale Contre le Cancer - Comité du Val d'Oise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « 2.1.3 – Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui décrit notamment le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement comptable ANC n°2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

—Règlement ANC 2018-06 :

La note de l'annexe intitulée « Changement de méthode comptable » expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement comptable ANC n°2018-06 et ses impacts de présentation.

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note 4 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 avril 2021

KPMG S.A.

**Erik
Boulois**

Signature numérique
de Erik Boulois
Date : 2021.04.12
15:34:22 +02'00'

Erik Boulois
Associé

BILAN 2020

Actif	brut	amortissements & provisions	net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes sur immo. incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	338 172,61	183 945,05	154 2
Constructions	19 818,37		19
Installations techniques, matériel et outillages ind.	287 004,31	155 952,76	131
Autres immobilisations corporelles	31 349,93	27 992,29	3
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations et créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF IMMOBILISE => TOTAL I	338 172,61	183 945,05	154 2
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
AVANCES, ACOMPTES / COMMANDES	908,76		
CREANCES	37 311,72		37 3
Créances usagers et comptes rattachés			
Autres créances	37 311,72		37
Legs et donations en cours de réalisation			
TRESORERIE	547 133,11		547 1
Valeurs mobilières de placement	9 760,00		9
Disponibilités	528 084,35		528
Charges constatées d'avance	9 288,76		9
ACTIF CIRCULANT => TOTAL II	585 353,59		585 3
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des obligations			
TOTAL ACTIF	923 526,20	183 945,05	739 5
ENGAGEMENTS RECUS			
LEGS NETS A REALISER			
Legs			

BILAN 2020

Passif	2020	
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	551 587,17	
Réserves statutaires ou contractuelles	551 587,17	
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	7 422,44	
Situation nette (sous-total)		
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat/contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES => TOTAL I	544 164,73	
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
FONDS REPORTES ET DEDIES => TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	37 418,00	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES => TOTAL III	37 418,00	
Emprunts et dettes financières		
Emprunts et obligations convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes	154 998,42	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 873,39	
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	41 938,23	
Dettes fiscales	4 436,80	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 750,00	
Autres dettes		
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance	3 000,00	
EMPRUNTS ET DETTES => TOTAL IV	157 998,42	

COMPTE DE RESULTAT 2020

Compte de Résultat	2020	2019
Cotisations	40 832,00	46 192
Ventes de biens et services	10 104,00	24 124
Ventes de biens	677,51	226
- dont ventes et dons en nature		
Ventes de prestations de service	9 426,49	23 898
- dont parrainages		
Concours publics et subventions d'exploitation	116 266,61	113 355
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public	436 055,22	2 500
Dons manuels	411 565,50	2 500
Mécénats	2 500,00	
Legs, donations et assurances-vie	21 989,72	
Contributions financières reçues		
Reprises s/amort., dépréciations, provisions et transf. charges	1 267,00	3 225
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		988 519
PRODUITS D'EXPLOITATION	604 524,83	1 177 917
Achats de marchandises	1 096,69	1 109
Achats mat,prem & prest services		96 092
Services extérieurs & versements assimilés		174 395
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	200 484,25	
Aides financières	97 427,92	
Impôts, taxes et versements assimilés	8 763,00	9 753
Salaires et traitements	179 270,09	167 362
Charges sociales	69 240,13	67 347
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	14 761,65	10 203
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	41 480,95	552 192
CHARGES D'EXPLOITATION	612 524,68	1 078 456
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 999,85	99 460
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	552,41	940
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
PRODUITS FINANCIERS	552,41	940

COMPTE DE RESULTAT 2020

Compte de Résultat (suite)	2020	2019
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-7 447,44	100 401
Sur opération de gestion		
Sur opération en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	75,00	410
Sur opération de gestion	75,00	410
Sur opération en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	50,00	1
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25,00	408
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	605 152,24	1 179 268
TOTAL DES CHARGES	612 574,68	1 078 457
EXCEDENT OU DEFICIT	-7 422,44	100 810
Dons en nature	10 539,32	22 67
Prestations en nature	40 429,18	7 15
Bénévolat		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	50 968,50	29 830
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite des biens		
Prestations en nature	40 429,18	7 15
Personnel bénévole	10 539,32	22 67
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	50 968,50	29 830
Non affectés		



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Ligue Nationale contre le Cancer
Comité du Val d'Oise
**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2020

Ligue Nationale contre le Cancer
Comité du Val d'Oise

10 Boulevard Allemane - 95100 Argenteuil

Ce rapport contient 2 pages

Référence : EB-CA-AN

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

**Ligue Nationale contre le Cancer
Comité du Val d'Oise**

Siège social : 10 Boulevard Allemane - 95100 Argenteuil

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. [Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 12 avril 2021

KPMG S.A.

**Erik
Boulois**

Erik Boulois
Associé

Signature
numérique de Erik
Boulois
Date : 2021.04.12
15:36:48 +02'00'

